

CERTIPHYTO

RS 5653 : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire — Date de validité : 31/12/2026

RS 5655 : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire — Date de validité : 31/12/2026

La formation permet l'accès aux certificats individuels produits phytopharmaceutiques (certiphyto) et à leur renouvellement.
C'est une formation certifiante.



Objectifs de la formation

- Assimiler les différentes réglementations liées aux produits phytosanitaires
- Identifier les risques pour la santé et la sécurité
- Mettre en œuvre les méthodes alternatives

Publics ciblés

- La formation certiphyto s'adresse à tous (tes) les professionnels (les) qui utilisent des produits phytopharmaceutiques, quels que soient leur fonction, leur statut et/ou leur secteur d'activité.
- Veuillez nous contacter pour cibler le certiphyto qui correspond à votre poste.

Pré-requis

- Avoir une adresse mail
- Maîtriser la langue française
- Être non réfractaire à l'utilisation de l'outil numérique
- Avoir une activité professionnelle en lien avec la certification visée



Route de Plouider 29260 LESNEVEN



www.ireo.org



contact@ireo.org



02 98 83 33 08

Thèmes abordés

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité des applicateurs et espaces ouverts au public
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Formation et les modalités d'évaluation

	Primo accédant	2 possibilités pour le renouvellement	
DESA (Décideur en Entreprise Soumis à Agrément)	21H + Test (seuil de réussite 20/30)	7H	Test seul (seuil de réussite 20/30)
DENSA (Décideur en Entreprise Non Soumis à Agrément)	14H + Test (seuil de réussite 15/30)	7H	Test seul (seuil de réussite 15/30)
OPE (Opérateur)	14H + Test (seuil de réussite 12/20)	7H	Test seul (seuil de réussite 12/20)

Modalités et délais d'accès

- Contact par mail ou téléphone
- Positionnement du candidat
- Inscription par l'employeur sur Ocapiat ou Vivéa
- Tarifs indiqués sur les plateformes
- Accessible aux personnes en situation de handicap

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques réglementaires
- Échanges sur vos pratiques professionnelles
- Pédagogies actives avec exercices d'ancrage des savoirs
- Évaluations formatives

Obtention du certificat

Pour obtenir le certificat ou son renouvellement une démarche individuelle sur service-public.fr sera nécessaire.